

Charte

1) Cadre

Dans le cadre de sa mission, le réseau gérontologique est accessible à toute personne âgée de 60 ans et plus, résidant dans l'aire géographique définie.

2) Service offert

Le réseau garantit à la personne et à son entourage, une qualité d'accueil et d'écoute. Grâce à des compétences gérontologiques, il propose des informations et des orientations adaptées à la personne âgée. Il participe à la prévention et à la prise en charge de la dépendance des personnes âgées.

Il participe à l'organisation du maintien à domicile et de l'entrée en institution d'hébergement et de soins, en appui aux professionnels de santé.

3) Constitution du réseau

Le réseau contribue, en lien avec le Médecin traitant, à la continuité des services rendus à la personne âgée. Les acteurs du Réseau s'engagent à coordonner et harmoniser leurs actions et à partager leurs informations.

Chaque acteur s'engage, au sein du réseau, à informer le partenaire de l'évolution de ses champs de compétence.

4) Consentement

Toute décision est prise avec le consentement libre et éclairé de la personne, et en étroite collaboration avec son Médecin traitant et l'entourage.

5) Confidentialité

Le réseau garantit à la personne la confidentialité des informations personnelles, médicales et sociales qui la concernent.

6) Informations

La personne a accès aux informations contenues dans son dossier ; conformément à la loi.

7) Formation

Les acteurs du réseau gérontologique s'engagent à se former pour développer leurs compétences dans le cadre des missions du réseau.

8) Evaluation qualité

Les acteurs du réseau s'engagent à évaluer leurs actions, dans un objectif de qualité.